

Malakoff, le 16 mai 2012

N° 569 /EPIDe/DG/SG/SSI

**Décision portant création d'un comité d'orientation pour la réorganisation  
du service des systèmes d'information de l'EPIDe**

Le directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,  
Vu le code de la défense, notamment son article R. 3414-18 ;  
Vu le décret du Président de la République en date du 17 octobre 2011 portant nomination du directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** - Il est créé un comité d'orientation pour la réorganisation du service chargé des systèmes d'information de l'EPIDe.

Ce comité est chargé de conseiller le directeur général dans les choix qui seront proposés par la société d'assistance à maîtrise d'ouvrage détentrice du marché d'étude de la réorganisation du service des systèmes d'information de l'EPIDe, à l'issue de chacune des deux premières missions de cette étude.

**Art. 2** - Le comité susmentionné, présidé par le directeur général, est composé ainsi que suit :

- Le directeur général adjoint ;
- Le secrétaire général ;
- Les directeurs du siège ;
- Le chef du service des systèmes d'information.

**Art. 3** - La présente décision sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.

Charles de Batz de Trenquelléon

